

Ça y est, c'est parti pour 15 jours. 15 jours à manger du foot à toutes les sauces. Une bonne nouvelle pour les aficionados, une moins bonne pour tous ceux qui pensent que, vraiment, on en fait beaucoup trop pour ce qui n'est après tout qu'un jeu. Qui pensent qu'on s'extasie peut-être excessivement pour des joueurs qui gagnent plus en un mois que certains ne gagneront jamais en une vie. Qui savent déjà que la versatilité de la majorité des supporters les conduira à conspuer les mêmes joueurs qu'ils encensaient dimanche soir après leur victoire face au Honduras. Car le supporter aime les vainqueurs. Alors non, nous ne parlerons pas de foot. Après tout, la terre ne s'arrête pas de tourner pendant la Coupe du Monde. Il y a toujours la guerre en Syrie, les Ukrainiens sont toujours aussi désemparés, le conflit en Centrafrique n'en finit pas de durer... Et en France, des cheminots qui ne gagnent pas 5 millions d'euros par an, contrairement au héros du moment, Karim Benzema, se battent contre la réforme ferroviaire que le Gouvernement veut imposer par la force. Eux parlent, défense du service public. Manuel Valls répond déficitaire abyssal. Dont les responsables sont bien sûr, entre autres, les billets gratuits accordés chaque année aux cheminots et à leurs familles. Mais en aucun cas les erreurs de gouvernance qui ont conduit au scandale des rames trop larges à 50 millions d'euros. Et pendant ce temps-là, les lycéens s'interrogeaient : « Vivons-nous pour être heureux ? » Vous avez quatre heures.

Histoires de Transmanche

Manifestation à Londres pour dénoncer la décision de l'autorité de la concurrence britannique, AG de la SCOP SeaFrance ou encore condamnation de l'ex-société SeaFrance pour licenciement abusif, il a beaucoup été question du Transmanche dans l'actualité ces derniers temps.

Le 3 juin pour commencer avec la manifestation à Londres de plus de 500 personnes devant le siège de la l'autorité de la concurrence britannique. Une manifestation pour exprimer l'incompréhension quant à la décision rendue par la concurrence britannique d'interdire l'accès au port de Douvres pour les navires de My Ferry Link. Une décision qui, si elle venait à être confirmée, signerait la mort de la société qui a succédé à SEA-FRANCE, mais également la mort de la SCOP SEAFRANCE.

Arrêt des navires, disparition de la totalité des emplois directs, disparition des emplois indirects liés à l'exploitation des navires de l'ex SEAFRANCE, assurément un nouveau très mauvais coup pour le Calais où le taux de chômage est à un niveau particulièrement élevé. Probablement le sens premier de ce rassemblement, où les élus Communistes et Républicains étaient représentés par Virginie Quenez et Marion Lavigne en l'absence de Jacky Hénin (excusé pour cause de congés). Des élus Communistes et Républicains qui avaient tenu à faire le déplacement en soutien à tous les salariés dont l'emploi est menacé, en voulant dénoncer le fondement même de la décision qui entend dénier à un état (en l'occurrence la France) le droit de décider ce qui lui semble être bon pour sa population.



Des élus qui ne sont pas loin de penser que cette affaire ressemble fort à une affaire de gros sous. Permettre à des actionnaires privés de faire main basse sur les navires de l'ex SEAFRANCE, les exploiter à leurs conditions, s'en mettre plein les poches et laisser à la charge de la collectivité française le désastre social. Il est de ce point de vue particulièrement intéressant de noter que ceux qui ont en permanence à la bouche les termes de liberté de commerce, liberté d'entreprendre, sont les mêmes qui entendent interdire.

Qu'on aimerait que la Grande-Bretagne soit aussi active, et assume toute ses responsabilités, sur le sujet des migrants qui ne veulent qu'aller sur son territoire. A noter que si la manifestation a enregistré la participation de 500 personnes, le chiffre reste décevant au regard des moyens mis en place.

Le 11 juin ensuite avec la tenue de

l'assemblée générale mixte de la société SCOP SEAFRANCE. Une assemblée où l'on n'a pas parlé de distribution de dividendes, de jetons de présences, d'OPA, de plan sociaux pour améliorer la rentabilité... Non, une assemblée où l'on a examiné les chiffres avec sérieux, évoqué l'avenir, réélu des administrateurs. M. Giguet a longuement présenté les chiffres, fait part de l'évolution de la société, abordé clairement la situation du marché en perpétuelle progression (contrairement aux assertions de DFDS), posé les problèmes liés à la décision de la concurrence britannique. Didier Capelle devait ensuite, de main de maître, mener toute la partie respect des statuts et adoption des décisions conformes à la loi. Une coopérative dont les comptes sont positifs à hauteur d'environ 200 000 euros, mais qui reste sous la menace d'un arrêt possible de l'exploitation des navires. Un dossier où chacun attend du gouvernement français qu'il soit à la hauteur des enjeux et ne se contente pas de déclamer.

Le 14 juin enfin avec l'annonce, par la presse locale, d'une nouvelle condamnation de l'ex société SEAFRANCE dans le cadre de licenciements perpétrés en 2012. 89 ex-salariés pour lesquels le tribunal d'instance de Calais a estimé que les licenciements étaient sans cause ré-

Suite p 2

Le dessin

LES ÉMEUTES SOCIALES PERSISTENT AU BRÉSIL



On y pense

L'équipe du Rusé est à la recherche de nouvelles plumes pour continuer l'aventure du Rusé à partir de septembre prochain. Alors si vous avez des dons d'écriture, si la rédaction de quelques brèves ou d'articles plus longs ne vous fait pas peur, réfléchissez-y et revenez vers nous rapidement soit directement soit en nous faisant un mail à l'adresse du Rusé :

leruse62@leruse.fr

On compte sur vous

Rendez-vous

Concours de belote
Samedi 28 juin 2014
à partir de 19 h
10 € à l'Atelier
194 Bd de l'Egalité
Inscription obligatoire auprès de
Dominique au 06 72 64 03 76
Petite restauration sur place
(croque-monsieurs, hot-dogs)
Nombreux lots à gagner

On le note

Vous pouvez d'ores et déjà noter les dates des prochains conseils :

Conseil communautaire
Vendredi 20 juin
18 h 30

Conseil municipal
Mercredi 25 juin
18 h 30

Transports

Réforme ferroviaire : « la lutte contre le démantèlement du service public est l'affaire de tous »

Un large mouvement de grève secoue la SNCF depuis plus de 7 jours. Ce lundi 16 juin, Jacky Hénin est allé apporter le soutien des élus Communistes et Républicains au mouvement, comme l'a fait également le PCF. Le PCF apporte tout son soutien aux revendications portées par les cheminots mobilisés pour le retrait de la réforme ferroviaire qui sera présentée à l'Assemblée le 17 juin prochain.

Ce texte, qui prétend réunifier RFF et SNCF afin de réduire les coûts d'une structure en doublon, prépare en réalité l'élargissement de l'ouverture à la concurrence du transport ferroviaire exigée par l'Union Européenne. Le gouvernement entend en effet créer une société unique en façade, mais trois entités dans les faits, pour renforcer la séparation entre gestion des infrastructures et exploitation du réseau.

Le scénario est écrit à l'avance. L'exploitation des voies, éminemment rentable, sera captée par le marché privé tandis que les infrastructures seront laissées à la



seule responsabilité du secteur public, qui se retrouvera seul à rembourser la dette de 44 milliards d'euros qui devait financer un réseau ferré public et de qualité. Avec le libéralisme, c'est toujours la même rengaine : privatisation des profits et nationalisation des pertes.

Le PCF et ses élus condamnent fermement cette prise en otage du bien collectif et de l'investissement public par la concurrence privée, et s'associe aux propositions formulées par les syndicats

en grève. Il demande une réunification réelle de la SNCF et de RFF au sein d'un organisme public possédant le monopole du chemin de fer et de son exploitation. C'est seulement à cette condition que sera garanti un service public juste et efficace.

La lutte contre le démantèlement du service public est l'affaire de tous les Français. Le PCF appelle le gouvernement à refuser de s'engager dans le sillon des politiques d'ouverture à la concurrence, dont les effets plus que néfastes ne sont plus à prouver.

Suite de la p 1

elle et sérieuse. Le tribunal, tenant compte de cette réalité a accordé à chaque salarié des indemnités allant de 15 000 à plus de 55 000 euros. Ce jugement fait évidemment suite à de précédents jugements pour les mêmes faits (jugements que nous avons alors commentés), jugements qui avaient été confirmés en appel à Douai, jugement qui devraient être suivis par d'autres dossiers en juin (on parle d'un peu plus de 200 dossiers). On ne peut ici que s'interroger sur le coût réel de la disparition de SEAFRANCE, un coût qui se renforce par l'incapacité de l'ancienne direction à respecter la loi comme l'attestent les jugements devenus définitifs après appel. Combien d'argent gaspillé ? Un gaspillage qui se double de nombreuses questions dont la principale : pourquoi les comptes définitifs de l'entreprise SEAFRANCE n'ont-ils pas été définitivement arrêtés ?

Une question qui reste pour le moment sans réponse et qui ne fait qu'accréditer la thèse qu'il y avait probablement des choses à cacher. A moins évidemment qu'il ne s'agisse encore une fois de simples incapacités de gestion, ce que nous sommes prêts à croire et à écrire, si la chose nous est prouvée.

Transmanche pour conclure, avec la nécessité pour le gouvernement français d'être ferme et d'exprimer haut et fort la volonté de la FRANCE de voir ses décisions de justices respectées, la société My Ferry Link continuer à vivre.

Médias

Calaisis TV : plus de son, plus d'image

Ainsi vont les choses pour Calaisis TV. Alors même qu'interpellé très récemment sur la question par Jacky Hénin, Bernard Lelièvre élu calaisien et responsable de la structure avait juré la main sur le cœur, qu'il ne s'agissait que de fausses rumeurs... voilà la fermeture de la télévision à l'ordre du jour. Interrogé par la presse locale, le conseiller municipal d'opposition a tenu à rappeler les raisons qui avaient amené à la création de la télé locale : « On voulait en faire un instrument de démocratie, un outil qui rende compte de la vie de la collectivité, des associations qui la composent, un outil qui mette en valeur les talents d'ici... On avait d'autres idées, par exemple diffuser en différés les spectacles ou les rencontres sportives financées par la ville pour permettre à ceux qui n'avaient pu s'y rendre de découvrir. Le problème c'est comme dans de nombreux dossier : l'argent. Nous n'avons pu développer l'outil comme nous l'aurions souhaité ».

Le moins que l'on puisse dire c'est que les autres ont encore moins bien fait, puisqu'ils mettent la clé sous la porte.

Ce qui apparaît pour le moins scandaleux dans ce dossier c'est le mensonge public formulé par un élu de la majorité, et l'absence totale de débat sur la question.

Communauté d'agglomération du Calaisis (entre autres) - Ludovic Loquet, conseiller général, maire d'Ardres et élu à la communauté de communes des Trois Pays et Dominique Legrand, le seul à n'être « que » conseiller municipal de Coulogne et vice-président de la communauté d'agglomération du Calaisis). De pauvres élus sans le sou qui méritaient bien qu'on leur octroie davantage de ressources. La délibération est passée, vous vous en doutez... sans les voix des communistes qui, eux, sont habitués à travailler beaucoup sans avoir l'intérêt financier en ligne de mire... Des exceptions il faut bien le reconnaître.

Poil à gratter

En friche

Manifestement la résidence de l'Opale n'est pas là de voir le jour. Ce terrain de l'OP, où l'on annonce à coup de grand panneau publicitaire la création de « 5 maisons de ville du T3 au T5 en location accession », est en fait à l'abandon depuis plus de 6 ans. Pas une priorité pour l'OP manifestement qui préfère investir dans une agence immobilière dont on ne sait toujours pas ce qu'elle va faire ou dans la création de logements de grande qualité (rue du Vanxhall), dont Hans Ryckboer, directeur de l'office en question, affirmait lui-même lors de leur présentation, que les logements construits dans le cadre de la nouvelle école d'art, ne seraient pas à la portée de la bourse des Calaisiens. On pensait pourtant que le logement social était la mission de l'OPHLM. Quoi qu'il en soit, le terrain de l'OP est aujourd'hui officiellement transformé en terrain vague-sanisette-déchetterie-sauvage...Eh oui, à l'occasion il n'est pas rare d'y trouver matelas, frigo ou autre objet qui encombre les logements de Calaisiens il est vrai peu respectueux... Un environnement fort sympathique...



La navette de la discorde

La Majest'in est un succès. En tout cas si l'on en croit ses « créateurs ». Il faut dire qu'avec 40 000 passagers annoncés, on comprend qu'ils soient satisfaits. D'ailleurs il n'y a guère que les représentants de l'opposition de gauche, Yann Capet et Jacky Hénin, à s'étonner de ces chiffres quand la navette circule à longueur de semaines quasiment à vide. Mais bien sûr lorsqu'ils se permettent ce genre de remarque, ils font du mauvais esprit. Quant à Daniel Roussel, directeur de Calais Opale Bus, il ne comprend pas la polémique liée au coût de la Majest'in puisque, selon lui, « la navette ne prend pas un centime en impôts ». Autrement dit, les 800 000 € liés au coût de construction (et on ne parle même pas du coût de fonctionnement), sont payés sur leurs fonds propres. Tiens, mais en fait ça veut dire que Calais Opale Bus s'était constitué un sympathique petit bas de laine sur le dos des usagers. Vous voyez qu'on pourrait baisser le coût du transport public...

Sympac, ça paie... bien

Autres temps, autres mœurs. Si du temps d'Hervé Poher, ni le président ni les vice-présidents ne touchaient d'indemnités, les nouveaux élus du syndicat ont décidé de mettre fin à cette pratique. Il paraît que « certains élus dans le bureau n'occupent pas d'autre fonction », ce qui justifierait cette « sorte de défraiement ». Un défraiement dont le montant s'élève tout de même à 1 347 €/mois pour le président (Olivier Majewicz, par ailleurs déjà maire de Oye-Plage, conseiller général et vice-président de la communauté de communes de la Région d'Audruicq) et à 673,62 € pour les vice-présidents (Richard Gosse, président de la Communauté de Communes du Sud Ouest du Calaisis - Natacha Bouchart, sénatrice-maire de Calais, vice-présidente de la